

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

–
PLUi

4Q. Délibération du Conseil communautaire de Terroir de Caux instaurant l'obligation de déposer une déclaration préalable en cas d'édification de clôtures

pièce n° 1 2 3 4 5

A B C
D E F
G H I
J K L
M N O
P Q

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX**

**MISE À JOUR n°01
JUILLET 2026**

Date de convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf juin à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de VAL-DE-SCIE, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIERE, Président.

Numéro SP : 2.2.3

202606-05_ Instauration de l'obligation du dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures			Adoptée
Horaire	29/06/2026 18:53:11	Votants	86 voix
Scrutin	Public	A voté	86 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	74 voix
Majorité absolue des voix exprimées (38)			
Pour		83,8 %	62 voix
Contre		16,2 %	12 voix
Abstention			11 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix
Pour			62 voix
Quibel Mickaël; Laplace Dominique; Pimont Jean-Marie; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Comalada Antoine; Morel Aline; Duclos Jean-François; Halbourg Olivier - Procuration à Devaux Thierry; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Cottereau Chantal; Leroy Christophe - Procuration à Renoux Vincent; Colombel Christophe; Leforestier Nicolas - Procuration à Leconte Olivier; Depreaux Alain; Blanchemin Joël; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Lachelier Gérard; Braquehais Sabine; Vegas Robert; Levasseur Dodivers Sylvie; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert - Procuration à Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Morin Michèle - Procuration à Demoulins Pierre; Vincent Jérôme; Havard René; Lefaux Aurélie; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Leconte Pascale; Chandelier David; D'hotelans Marie-Aimée; Cailly David - Procuration à Leprêtre Benoit; Dubos François; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique - Procuration à Cheval Stéphanie; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle; Lesueur Claudine; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian; Roger François; Lerond Eric			
Contre			12 voix
Adam Jean-Marie; Vallee Pascal; Delarue Williams; Delaunay Myriam; Lemoine Séverine ; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Vaillant Audrey - Procuration à Lemaitre Mickaël; Ponty François; Boucher Victor; Beranger Eric ; Pasquier François			
Abstention			11 voix
Masse Stéphane; Le Verdier Guy; Thouin Catherine; Truchot Bruno - Procuration à Le Verdier Guy; Pit Claude; Arson Antoine; Carpentier Pascal; Da Silva Alves Edouard; Ratieville Alain; Feron Régis; Adam Arnaud			
Ne prend pas part au vote			1 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20260629-202606-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu,

- Le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L421-4 et R421-12 ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 5 mars 2026 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Terroir de Caux (PLUI).

Considérant,

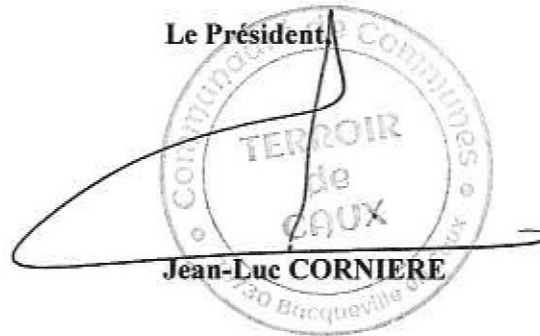
- Que la Communauté de communes a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Que l'instauration de l'obligation de déclaration préalable à l'édification de clôtures permettra d'assurer le respect des règles fixées par le PLUI approuvé, et évitera la multiplication de projets non conformes et la multiplication des procédures d'infraction aux règles du PLUI ;
- Que l'article R.421-12 du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire ;

Madame Sabine HIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (12 contres, 11 abstentions) :

- **INSTAURE** l'obligation de déposer une déclaration préalable en cas d'édification de clôtures sur l'ensemble des territoires des communes de Terroir de Caux,
- **PRECISE** que la présente délibération devra être annexée au PLUI approuvé le 5 mars 2026 via un arrêté du Président conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Président,



Jean-Luc CORNIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200068534-20260629-202606-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

